

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : PAULIN Magali (pouvoir Jean-Marie MICHELIN), BARBOSA KNAPP Rosa (pouvoir à HAGELSTEIN Gaëlle)

Le secrétaire de séance est : Jean-Baptiste FERRAND

1. PRÉSENTATION FINANCES COMMUNALES

Présentation aux nouveaux élus des grandes règles des finances des collectivités par Patrice RAYMOND.

2. COVATI

DELIBERATION 2014-35

Le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 concernant la réforme des rythmes scolaires propose aux collectivités qui possèdent la compétence scolaire d'organiser des activités pendant les heures libérées après le temps scolaire.

La Commune de Chaignay a demandé à la Covati d'organiser et d'animer ces activités pour son compte.

Monsieur le Maire propose de passer une convention qui définira les conditions d'intervention de la Covati quant à l'animation de ces activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention à intervenir entre la Covati, la commune de Chaignay, onze autres communes et le Sivos du Levant
- autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces et avenants éventuels y afférents.

Voté à l'unanimité

3. ELECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES PROPRIETAIRES MEMBRES DE LA CIAF

DELIBERATION 2014-36

M. le maire fait connaître que par lettre du 29 août 2014, M. le président l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 03 septembre, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. TATIGNY Pascal, JURET Jean-Marc, BRULARD Jean-Paul qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM. TATIGNY Pascal, JURET Jean-Marc, BRULARD Jean-Paul. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis

Elections des deux propriétaires titulaires et du propriétaire suppléants

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix. Ont obtenu au premier tour :

M. TATIGNY Pascal - 15 voix
M. JURET Jean-Marc - 15 voix
M. BRULARD Jean-Paul - 15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, MM TATIGNY Pascal et JURET Jean-Marc sont élus membres titulaires et M. BRULARD Jean-Paul est élu membre suppléant.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1

DELIBERATION 2014-37

En raison du déblocage du prêt pour l'enfouissement de la rue du Puits Chirot, il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

Les conseillers, après en avoir délibéré, décident d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 6611 = + 245 €.

Voté à l'unanimité

5. AMORTISSEMENT TRAVAUX ENFOUISSEMENT PUIITS CHIROT

DELIBERATION 2014-38

Les travaux d'enfouissement rue du Puits Chirot peuvent s'amortir sur une durée allant jusqu'à 5 ans maximum.

Le Maire propose d'amortir l'opération d'enfouissement rue du Puits Chirot sur 5 ans.

Voté à l'unanimité

6. CDG – document unique

Mme Sélîma LANFUMEY-M'RAD est intervenue le 8 juillet 2014 auprès des agents de la commune dans le cadre de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Suite à cette visite, un document a été établi pour relecture et cela afin d'apporter d'éventuelles remarques et/ou corrections ou de validation.

Une réponse doit être faite rapidement afin d'avoir en retour la version définitive.

7. Compte-rendu BUTAGAZ

Suite au contrôle du réservoir effectué le 28/07/2014 par la société Hautier Gaz Service, il s'avère que l'implantation du réservoir est «non conforme » : La citerne n'est plus horizontale. Cette situation sera corrigée dans le cadre d'une campagne courant 2015 (prise en charge BUTAGAZ) (copie mail joint)

8. QUESTIONS DIVERSES

- Présentation par Berty Robert d'une entreprise qui a réalisé un film sur les bonnes pratiques lorsque l'on travaille dans un affouage. Il pourrait être intéressant de le mettre à disposition des affouagistes de la commune pour information.
- Patrice Raymond soulève la question de la signature de la convention de prêt de matériel aux associations. Il faudrait que cette signature intervienne rapidement. Mais au préalable, il conviendra de supprimer dans la liste du matériel mis à disposition des associations les 2 barbecues qui sont la propriété de Gilles Biancone.
- Jean-Michel GOBEROT annonce qu'il y aura un concert avec une harpiste et un conteur à la salle des fêtes le 31 octobre 2014 à 20h.
- Marie-Ange Lagoutte propose que l'on repeigne les obus du monument aux morts à l'occasion des fêtes du 11 novembre 2014. Couleurs proposées : gris clair ou beige couleur pierre.
Marie-Ange Lagoutte demande à ce que l'arbre près du calvaire sur la route de Saussy soit coupé car il est en très mauvais état.
Le tilleul sur la place de la Maladière a été taillé pour des raisons de sécurité. Un haubanage sera également peut-être nécessaire.
Marie-Ange Lagoutte établira un dossier afin d'obtenir le label "d'arbre remarquable" pour ce tilleul qui date de l'époque d' Henri IV.

La séance est levée à 20 h 45.